



Probleme de vue droite

Par jerem77

Bonjour, Mon voisin crée une terrasse a environ 15 m de mon habitation qui a une vue plongeante sur la totalité de mon salon. Ai-je le droit de lui imposer des pares vue.

merci

Par morobar

Bonjour,
Ce qui importe est la distance par rapport à votre héritage (la limite de propriété).
La vue droite : 3 m.

Par janus2

Bonjour morobar,
Le code civil fixe la distance minimale d'une vue droite à 1m90, d'où tenez-vous cette valeur de 3 mètres ?

Par morobar

où tenez-vous cette valeur de 3 mètres
D'un cruel manque de caféine ce matin.
Excusez- moi car je confirme bien les 1.9 m
Re-Désolé

Par Henriri

Hello !

Donc Jerem, la problématique repose sur la distance qu'il y aura entre la terrasse de votre voisin et la limite de vos propriétés (et non pas entre la terrasse et votre façade)... quelle est-elle ?

A+

Par jerem77

Bonjour,

La distance doit être de 10 m, donc il est en droit de le faire.

1.90 c'est très proche, mais malgré 10 m la vue n'est pas épargnées.

Merci pour les réponses

Par Henriri

(suite)

Oui Jerem, donc ce sera plutôt à vous de protéger votre salon (adapter votre clôture en conformité avec le PLU, et/ou

prévoir des stores ou rideaux légers chez vous...).

A+

Par jerem77

C'est ce que j'en avais conclu,
merci pour les retours